



Raoul
SAADA



La lettre du Maire

VŒUX DU MAIRE

En cette nouvelle année faite de beaucoup d'incertitudes (économique, sanitaire et électorale), je voudrais vous transmettre un message optimiste : « *L'espèce humaine s'est construite au cours des siècles et a pu progresser grâce à la résilience et à la solidarité.* »

C'est une grande leçon encourageante où le bien vivre ensemble reste la seule voie possible pour affronter les aléas futurs.

La mobilisation de tous favorise la fraternité qui nous anime :

- Les bénévoles associatifs ou autres, à travers animations et festivités,
- Les commerçants, professions libérales, artisans, à travers leurs professions,
- Les agents municipaux et les élus qui œuvrent chaque jour pour le fonctionnement de la ville.

Nous sommes et serons à vos côtés tout au long de cette nouvelle année pour travailler vers un but commun : remporter une victoire sur les inquiétudes liées au contexte, et construire le bien vivre ensemble. Merci à tous les acteurs et habitants impliqués dans la vie de la commune pour votre participation. Votre dynamisme élabore l'avenir.

C'est par la solidarité que nous gagnerons ensemble.

Soyez heureux et en bonne santé, que ce monde nouveau nous offre sérénité et espérance.

ANNULATION DES VŒUX DU MAIRE : Etant donné le contexte sanitaire, les recommandations de la préfecture et les chiffres inquiétants des contaminations, nous devons faire preuve de prudence et de bon sens en annulant les vœux du Maire.



COLLECTE DE SAPINS DE NOEL

Une fois les fêtes de d'année terminées, que faire de ce bon vieux sapin de Noël qui a rempli sa mission ?

Afin d'éviter de les voir s'accumuler sur les trottoirs de la commune et de vous faciliter leur retrait, la Municipalité vous propose de venir collecter vos sapins devant votre domicile.

Opérée par les services techniques, cette collecte aura lieu tous les lundis matin de janvier.

Afin de faciliter le travail des agents et de permettre un recyclage dans les meilleures conditions, merci de bien vouloir les déposer la veille au soir et de veiller à enlever les décorations, le flocage et ôter les socles.

BOISSY FETE : RETOUR SUR UN WEEK-END DE FESTIVITÉS !

Les samedi 11 et 12 décembre, la magie de Noël s'est installée à Boissy pour la deuxième édition de "Boissy Fête Noël". Ce sont au total plus de 2 000 visiteurs qui sont venus profiter des animations et festivités !

Un grand marché de Noël composé d'un marché créatif et artisanal animé par l'association buxéenne "CréaBoissy" et d'un marché gourmand a réuni près de 50 exposants au complexe du Jeu de Paume.

Une parade festive et colorée composée d'une fanfare, de mascottes et de personnages lumineux a accompagné le Père Noël pendant près de 2 heures dans les rues de Boissy pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Lecture de contes et un grand feu d'artifice tiré au niveau de l'étang du Jeu de Paume sont venus agrémenter cette première partie du weekend.



Le dimanche, un loto avec la présence de plus d'une centaine de participants, a permis de recueillir la somme de **1377 €**. L'intégralité des recettes a été reversée au Téléthon.

Nous vous remercions pour votre générosité !

REMERCIEMENTS

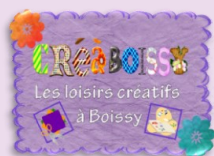
La Municipalité souhaitait remercier chaleureusement les agents municipaux pour leur implication avant, pendant et après le weekend. Les agents des services techniques pour l'installation des marchés intérieur et extérieur mais aussi les éclairages et toute la logistique les jours ayant précédé et suivi le week-end. Mais aussi les agents d'entretien et les agents administratifs sans qui ce weekend n'aurait pu être possible.

La Municipalité souhaite également remercier les commerçants et les partenaires du Loto du Téléthon : Petit Marché Gourmand, Boulangerie de l'église de Boissy-sous-Saint-Yon, Espace-Temps, Studio 59, Faubourg, Fosa, Océana Institut, l'A.P.P.E.L et la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à la tenue de cet événement et aux élus mobilisés durant tout le weekend.

REMERCIEMENTS AUX ASSOCIATIONS BUXEENNES

Ces associations se sont énormément investies pendant plusieurs mois et durant le weekend pour que celui-ci soit une réussite.



CréaBoissy dont les petites mains en or ont décoré avec patience le magnifique chalet du Père Noël et le gymnase, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.



AARB L'AARB pour son immense soutien logistique pendant la Parade du Père Noël, ce qui a permis au défilé d'avancer en toute sécurité.



L'ABAI (Association Buxéenne pour les Amitiés Internationales - Association de jumelage Boissy-Colney Health)

pour son énergie et son aide précieuse à l'installation et toute la partie logistique.



L'APPEL (Association Pour la Promotion de l'Economie Locale), pour

son dynamisme et sa présence lors du Marché Gourmand.



RETOUR EN IMAGE SUR CE WEEKEND FESTIF...

Retrouvez plus de photos sur le site internet <https://www.boissy-ssy.fr/> et sur la page Facebook Ville de Boissy-sous-Saint-Yon



LES HIVERNALES 2022

Le festival « Les Hivernales » fera escale le **samedi 5 février à 20h30**, au complexe du Jeu de Paume de Boissy-sous-Saint-Yon. L'édition 2021 avait été annulée et reportée à 2022. La Compagnie Pyramid a donc de nouveau été programmée et vous proposera son spectacle « Sous le poids des plumes » mêlant le hip-hop, la danse et le théâtre.

Spectacle gratuit pour les Buxéens. **Réservation en mairie au 01.64.91.92.93.**

Tout public, à partir de 7 ans. Le pass sanitaire et le port du masque seront exigés pour accéder au spectacle. *Découvrez le programme des Hivernales 2022, à l'intérieur de et sur le site internet de la commune.*

CONCERT DU NOUVEL AN

Dimanche 23 janvier à 17h, au complexe du Jeu de Paume, le conservatoire de Boissy-sous-Saint-Yon vous invite au concert du nouvel an, sur le thème de la musique italienne, avec les ensembles de l'Ecole de musique et un orchestre symphonique composé de professeurs et de grands élèves de Conservatoires de l'Essonne.

SALON DES ARTISTES 2022 - OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La 28ème édition du Salon des Artistes, annulée en 2021, se tiendra les 19 et 20 mars 2022. Les inscriptions ouvrent du lundi 3 janvier au vendredi 25 février 2022.

Dossier disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie.

UNE CAVALIERE A L'HONNEUR

Charlotte BAFFOUR, cavalière Buxéenne, inscrite au centre équestre Les Ecuries du O'Takey a brillamment participé au championnat de France d'équitation. Elle a obtenu la 3ème place dans la discipline : saut d'obstacles—championnat CSO Equipe amateur 3 (1,00m). Félicitations pour cette performance !



[Éducation - Enfance - Jeunesse]

BOISSY FETE NOEL—LE CME ET LE CMJ VOUS DISENT MERCI !

Lors du week-end festif pour Noël, les enfants du CME et les jeunes du CMJ ont souhaité faire de ce moment de joie et de convivialité, un moment de partage et de solidarité.

Les Buxéens et les Buxéennes ont témoigné encore une fois de leur gentillesse. Cette journée remplie de magie s'est conclue par une très belle générosité. Vos dons ont permis à l'association « Magie à l'hôpital » de récolter 415 euros et c'est environ une cinquantaine de boîtes de Noël qui ont été redistribuées.

Les associations partenaires ainsi que les enfants du CME et les jeunes du CMJ sont fiers d'avoir participé à cet évènement et vous remercient très chaleureusement.

Le CME et le CMJ vous souhaitent une très belle année 2022



INAUGURATION DU VERGER PEDAGOGIQUE

Depuis samedi 27 novembre 2021, date de son inauguration, un verger pédagogique est ouvert à tous dans notre commune. Un espace de vie partagé, pour se ressourcer, profiter de la nature. Un lieu qui fait la part belle à la biodiversité pour transmettre des valeurs et des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. Des arbres et arbustes fruitiers ont été plantés, capteurs de dioxyde de carbone (CO2), ils sont de véritables bienfaiteurs de la nature. Un hôtel à insectes, une table de pique-nique, un nichoir, et bientôt une table pédagogique, ont été installés sur ce lieu apprécié des buxéens et d'autres.



Ce projet initié par le SIARCE puis mené par Guillaume et Rémy, agents municipaux, et Pascal Lopes du Syndicat, a vu le jour avec cette nouvelle équipe qui se réjouit de continuer à faire vivre le parc de l'Ormeteau.

Merci à Manon et Emy du CMJ d'avoir coupé le ruban, en compagnie de M. le Maire, du député Xavier Dugoin, en présence du conseil municipal, des agents, et des Buxéens, notamment les jeunes parents !

Merci au SIARCE et à tous les participants !

FRANCE RÉNOV' : UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC POUR RÉNOVER SON LOGEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, le nouveau service public unique France Renov' mis en place par le ministère de la Transition écologique, accompagnera les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Prévu dans le cadre de loi climat et résilience, ce service donnera des conseils neutres, gratuits et personnalisés.

Les informations et conseils délivrés faciliteront la mobilisation des aides financières et permettront de guider les ménages vers des professionnels compétents en s'appuyant sur :

- Un site internet unique france-renov.gouv.fr qui réunira des informations nécessaires au projet de rénovation, un outil de simulation sur les aides financières disponibles, un annuaire des artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Renov' ;
- Un réseau de plus de 450 guichets uniques Espaces Conseil France Renov' réparti sur l'ensemble du territoire. Ce réseau va rassembler les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information de l'Anah (PRIS), et poursuivra son développement en partenariat avec les collectivités locales.

Les ménages souhaitant rénover leur logement pourront être accompagnés, par un interlocuteur de confiance : Mon Accompagnateur Renov'. Ce dernier aura pour mission de simplifier le parcours de travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

RAPPEL—PERMANENCE CONSEILLER FAIRE À BOISSY-SOUS-SAINT-YON

La CCEJR, en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français, propose à ses habitants de bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller en rénovation énergétique : Olivier LERICHE.

Pour contacter votre conseiller, prenez rendez-vous, :

- par téléphone au 01 64 98 11 79
- en ligne : <https://eie-du-pnr-gatinais-francais.reservio.com/>

Des permanences ont lieu à la mairie de Boissy-sous-Saint-Yon, le mardi matin de 9h15 à 12h45, toutes les 2 semaines. Rendez-vous obligatoire.

RETOUR SUR LE REPAS ET LES COLIS DE NOEL DES SENIORS

Très heureux de pouvoir enfin se retrouver dans cette ambiance chaleureuse, les 130 aînés inscrits au repas ont apprécié ce repas de Noël en avance, ces musiciens enjoués, et la nouvelle piste de danse !

Ceux qui ont choisi le colis sont venus le chercher à la Grange aux anneaux, et quelques élus ont distribué à domicile les colis gourmands à ceux qui n'ont pu se déplacer.



CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE

Un centre de vaccination éphémère s'est installé le 16 décembre pour faciliter l'administration de la 3^{ème} dose aux personnes de plus de 50 ans. Un nouveau centre de vaccination s'installera éventuellement le **mardi 8 février** si les demandes d'inscription sont suffisantes. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE à la MSAP : 01 64 95 79 40**

Le centre de vaccination d'Arpajon reste ouvert : <https://doctolib.fr/vaccination-covid-19/arpajon/centre-de-vaccination-d-arpajon>

Prenez soin de vous : Le respect des gestes barrières, le port du masque, le lavage des mains et l'aération des pièces, sont toujours autant d'actualité.

ATELIER TRICOT

Mardi 4 janvier et mardi 1^{er} février 2022 de 10h à 12h à la Grange aux Anneaux avec passe-sanitaire.

Renseignements : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

Pour préparer Octobre Rose, nous recherchons des dons de restes de laine rose ! Merci !

MARCHE NORDIQUE POUR LES PLUS DE 60 ANS !

Une nouvelle activité pourra être proposée bientôt par SIEL BLEU et le CCAS : la marche nordique.

La marche nordique, qu'est-ce que c'est ? C'est une marche accélérée avec des bâtons, qui fait travailler 80% des muscles du corps ! Elle permet d'augmenter ses capacités respiratoires et d'endurance, sa force musculaire, et de perdre du poids plus facilement qu'avec la marche traditionnelle car vous augmentez votre dépense énergétique de 40%. Elle est donc excellente pour la santé ! N'hésitez pas !

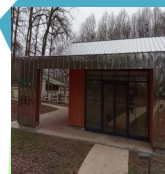
Une « séance-test » de marche nordique aura lieu mardi 25 janvier de 14h à 15h sur réservation obligatoire à la MSAP 01 64 95 79 40 (15 participants maximum). Cette activité serait organisée sur le même modèle que l'atelier équilibre, soit avec une participation financière du CCAS et du participant.

FRANCE ALZHEIMER ESSONNE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

L'association recherche des bénévoles pour participer aux actions de soutien et d'accompagnement effectuées par auprès des aidants (proches des malades) : groupe de parole, formation des aidants, écoute téléphonique, forums, atelier de stimulation cognitive, atelier de relaxation. Les formations des Bénévoles sont assurées par l'Union France Alzheimer. Le choix des actions se fait en fonction des aptitudes et souhaits de chacun. Les actions se font le plus souvent en binôme avec une psychologue. Besoin 5 à 10h / mois

Pour tous renseignements : s'adresser au secrétariat au 01 60 88 20 07

Lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h / Vendredi de 9h00 à 13h00



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DIT « CLOS DE LA MOTTE »

Quel était le projet de l'ancienne municipalité ?

À notre prise de fonction en juin 2020 la société KHOR IMMO est venue nous présenter son projet immobilier tel que déjà discuté avec l'ancienne municipalité. Ce projet porte sur un terrain de 8571 m² en cours d'acquisition par la société immobilière situé à l'entrée de Boissy sous Saint-Yon sur la route d'Avrainville. En l'état ce projet comprenait 36 logements dont 20 logements pavillonnaires et 16 appartements dont 10 dans un nouveau bâtiment et 6 dans une grange (interdite de démolition par les bâtiments de France) à rénover par un bailleur, soit un aménagement pour recevoir un potentiel de 144 habitants dont environ 72 enfants à accueillir dans nos écoles et une centaine de véhicules.

Les modalités négociées avec l'ancienne municipalité amenaient donc une augmentation conséquente de la population avec une densification importante des habitations. En contrepartie il était convenu que la Commune et le Promoteur signent un Projet Urbain Partenarial avec l'équivalent d'une taxe d'aménagement à charge du Promoteur ramené de 20 à 12 % soit une perte de recettes pour la commune d'environ 100 000 €. Pour mémoire, la Taxe d'aménagement est fixée à 20% à Boissy sous saint yon afin de permettre à la commune de financer les équipements publics nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants dans de bonnes conditions (voirie, circulation, écoles, équipements sportifs, etc...). Le projet ne prévoyait aucune participation de KHOR IMMO à la réalisation du carrefour routier nécessaire dont le coût est estimé par les services de la CCEJR à 120 000 €.

Quelle a été notre position ?

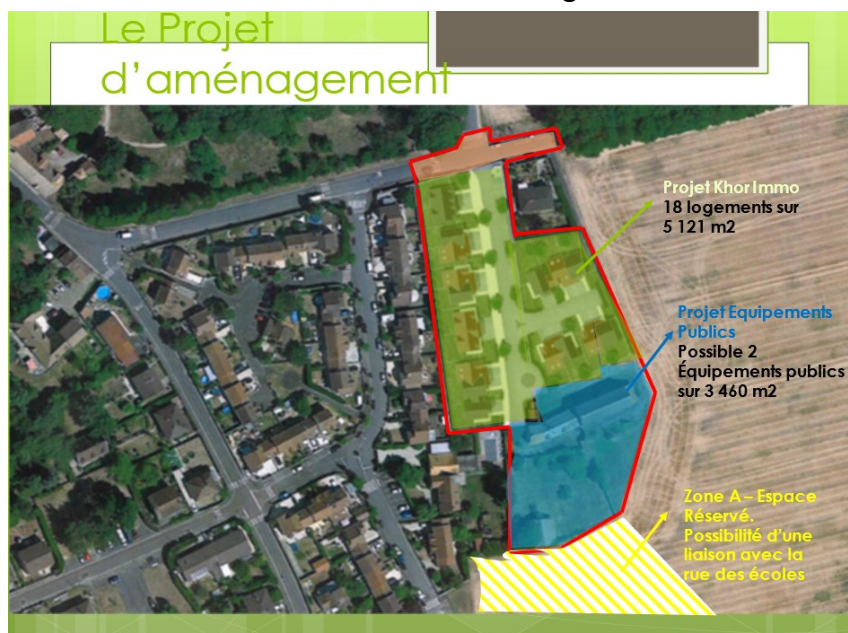
Nous avons stipulé à KHOR IMMO que le projet tel qu'il nous était présenté ne nous convenait pas et ne correspondait pas aux aspirations des Buxéennes et Buxéens :

- Une augmentation soudaine de la population trop importante
- Une densification des habitations sur ce secteur géographique
- Un déséquilibre financier entre les conséquences de l'augmentation de la population, le coût de la réalisation du carrefour routier à la charge de la Commune et une remise conséquente de la Taxe d'Habitation

Quels scénarios avons-nous étudiés ?

Les élus ont pris la décision d'étudier trois scénarios :

1. Laisser le projet en l'état et accueillir 36 logements avec un Taxe d'Aménagement fixée à 20% (et non 12% comme le souhaitait l'ancienne municipalité) soit une recette de 215 934 €.
2. La commune se portant acquéreur de la grange uniquement et d'une petite parcelle soit 1 352 m² afin d'y accueillir un équipement public. Cela ramenait ainsi le nombre de logements à 26 et laissait la possibilité d'une baisse de Taxe d'Aménagement en compensation de la diminution du nombre de logement
3. **Avoir pour la commune une vision stratégique** et se porter acquéreur de tout le fond de parcelle constructible, incluant la grange, soit 3460m² afin d'y accueillir des équipements communaux ou intercommunaux nécessaires (espace jeunesse, conservatoire de musique, tiers lieu, Bibliothèque, etc.). Cela ramenait le projet à seulement 16 à 18 maisons, avec l'équivalent d'une TA à 10% au lieu de 20%.



Quelle solution avons-nous retenue ?

C'est la 3ème solution qui a été retenue qui nous apparaît stratégique pour la ville et correspondre aux aspirations de ses habitants.

- ⇒ **Cela permet de limiter considérablement l'accroissement du nombre de logement et donc d'accompagner dans le temps l'accroissement de la population**
- ⇒ **Optimiser le stationnement** : aisément intégrable à la parcelle et permettant de mutualiser les espaces privés /publics pour l'accueil des usagers
- ⇒ **Voirie de desserte** vers les équipements publics générée par l'aménagement du lotissement
- ⇒ **Viabilisation** : réseaux à proximité générés par l'implantation du lotissement
- ⇒ **Sécurisation des accès par liaison douce** depuis l'Avenue Jules Ferry – accès indépendant du flux de véhicules.
- ⇒ **Mise en valeur du patrimoine existant possible** : une construction neuve est à privilégier au sud du bâtiment agricole conservé mais un liaisonnement physique est envisageable (autre équipement au sein de l'existant?)
- ⇒ **Valorisation de l'entrée Est de la commune** depuis la RN20 par un équipement public
- ⇒ **La proximité** avec les sites scolaires et périscolaires permet **le regroupement et la centralisation des équipements publics sur la commune** et une mutualisation facilitée des différents pôles et notamment en vue de créer un pôle culturel sur site : conservatoire, accueil jeune, bibliothèque, tiers lieu.



Quelles sont les conditions financières de cette opération ?

La société KHOR IMMO qui acquiert la totalité de la parcelle auprès du propriétaire cèdera à la commune 3480m² intégrant la grange ceci pour un montant de 500 000 €, légèrement supérieur au marché de l'immobilier qui se justifie par l'existence de la voie d'accès et des réseaux d'assainissement nécessaires créés dans le cadre des travaux du lotissement.

La signature d'un Projet Partenarial Urbain

- A la charge de KHOR IMMO : 164 378 €
 - ◇ Dont participation à la réalisation du carrefour en sortie de lotissement : 60 000 € qui seront imputés sur le budget investissements voirie géré par la CCEJR.
 - ◇ Dont contribution de 67 000 € équivalant à 10% de Taxe d'Aménagement sur l'emprise totale du nouveau projet (soit 18 logements).
- A la charge de la commune : 150 000 €
 - ◇ Dont participation à la réalisation du carrefour en sortie de lotissement : 60 000 €
 - ◇ Dont participation de 90 000 € à la réalisation de la voirie et des réseaux qui seront utilisés dans le cadre des équipements publics implantés en fond de parcelle.

La nouvelle infrastructure (voirie, éclairage, assainissement) qui amènera la VRD à notre acquisition sera rétrocédée à la commune.

Pour mémoire le projet de l'ancienne municipalité prévoyait :

- A la charge de KHOR IMMO : 120000 € (Taxe d'aménagement)
- A la charge de la commune : 120000 € (Réalisation du carrefour)

DÉPOSER MON PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, elles vous permettent d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Au 1^{er} janvier 2022, vous pourrez saisir en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide vos **demandes d'autorisation d'urbanisme**.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer. Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée. La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

Sur service-public.fr, AD'AU, pour Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, permet de constituer vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement prérempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir. Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers .

Le service urbanisme, en mairie reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à nous solliciter dès la construction de votre dossier.

[Etat Civil]

RECONNAISSANCES EN 2020 ET EN 2021

2020

Laurent MARRON et Orlane, Suzanne, Marie-Louise, Gabrielle GARROT	14/01/2020
Baptiste, Jean, Claude PITTAU	18/05/2020
Laurent, Mickaël MONTEIRO	09/06/2020
Adrian, Glenn, Maxime CHAUVEAY et Marie-Pierre, Jeannine, Marie-Louise CARLUX	22/06/2020
Thibault, Jean-Michel, Jacques FISCHER et Jennifer, Gwenölla BELIN	16/07/2020
Teddy, Jérôme ELIZABETH et Aureylie, Eugénie MORI	27/08/2020
Damien HUYNH et Céline PEIXINHO	10/09/2020
Rémi, Nicolas, Gilles CHAMPION et Ana Paula DA CONCEICAO COSTA	15/10/2020
Edouard, Pierre, Henry HENARD	24/11/2020

2021

Florian, Gille, Raymond DELAYE et Jessica, Laura, Natacha PERREAUX	14/01/2021
Rémi, Jacques, André DEFOY	05/02/2021
Stanislas, Cédric, Grégory NIVET	09/03/2021
Christophe, Jean-Paul TIERREZ	20/04/2021
Florian, Jacques, Daniel THOMAS	07/06/2021
Sébastien, Marc, Antoine DOS SANTOS	14/06/2021
Antoine, Jean MONIN et Stéphanie, Cindy, Laura LE PARC	24/06/2021
Franck GRUNDER	20/07/2021
Francis RODRIGUES	22/07/2021
Guillaume, Yvon, Marcel AUBERT et Cindy, Priscillia, Louisa CROUÉ	02/09/2021
Gabriel, André, Lucien, Claude BOSSERT et Sandrine DOMINGUES	09/09/2021
Dimitri, Emmanuel DALLLOT et Catherine DA SILVA	09/09/2021
Adrien, Daniel, Edouard GUERITHAULT et Laëtitia, Monique, Aline POURETTE	15/10/2021
Florent BRACONNIER et Mélissa, Marie ECORMIER	07/12/2021

NAISSANCES EN 2020 ET EN 2021

2020

Lewis, Serge, Giovanni GLOKSEISEN	10/01/2020
Alécia, Kathleen, Orlane MARRON	25/01/2020
Timéo, Vincent, Guillaume HICQUEL	31/01/2020
Erine, Chantal, Jeannine RUILLET	23/02/2020
Louise, Gwen, Jessica HAYEM	05/03/2020
Matéo FLOR DA CRUZ RODRIGUES	17/03/2020
Lyvia, Laurence, Mireille GIRARD	16/05/2020
Logan, Nathan GOMMIER	18/05/2020
Clément, Jean, Bernard ROSOY	09/06/2020
Aaliyana, Cindy, Célia, Emeline EVITATO	30/06/2020
Raphaël REVEL	20/06/2020
Tya MONTEIRO	21/07/2020
Elsa PÉTRÉ	30/07/2020
Nesrine HAMIDI	09/08/2020
Jasmine HAMIDI	09/08/2020
Robin, Carlos, Nicolas FERNANDES	11/08/2020
Mohammed GUERROUMI	11/08/2020
Milàn, Louis, Jean CHAUVEAU	13/08/2020
Noé, Jacques, Didier FISCHER BELIN	17/08/2020
Lino, Jorge, Antonio FERREIRA DUCLOS	21/09/2020
Mahé, Thierry, Georges ROLLAND	21/09/2020
Lisandro RIBEIRO MARCHAL	25/09/2020
Soren, Camille ELISABETH	27/09/2020
Thaïs, Jeanne, Paulette DRÉNO	29/10/2020
Louna, Marie DENIGOT	01/11/2020
Zoé, Mila, Liss CHAMPION DA CONCEIÇÃO COSTA	02/11/2020
Léo, Adrien, Hugo HANICOT	12/11/2020
Aronn, Sébastien MORGANA	13/11/2020
Léo, Romuald COGAN	19/11/2020
Chelsy, Bella, Elena, Netitia TESZIER	27/11/2020
Jade, Rose, Pia MENARD	10/12/2020
Leonardo SANTOS BARRETO	17/12/2020
Noah, Alan MBADINGA-MBADINGA	26/12/2020

2021

Lewis, Stan, Jérémy GREISS	10/01/2021
Eline DELAYE PERREAUX	17/02/2021
Mateo DA ROCHA REIS	27/02/2021
Aslan, Unsal, Durmus SELVI	27/02/2021
Julia, Corinne, Rose ROGER ESNAULT	05/03/2021
Emma, Juliette, Anna NIVET	01/04/2021
Nora FRANÇOIS	14/04/2021
Maël, Bertrand, Pascal HALLOUIN MALLI	27/06/2021
Malo, Christophe LE PAVIN TIERREZ	02/07/2021
Lio GRAÇA MARQUES	04/07/2021
Ina THOMAS	27/07/2021
Alya, Lina ÖZTÜRK	06/08/2021
Ethan, Carl OFFENBURGER	11/08/2021
Noam, Yan, Lorris GRUNDER LALOS	05/09/2021
Nolan DALLOT DA SILVA	23/09/2021
Sören, Daniel, Patrick AUBERT	02/10/2021
Jules, Florent, Damien CHEROT	04/10/2021
Adam, Milhane AKKOUCHE	07/10/2021
Seiya, Samuel DOS SANTOS	21/10/2021
Zohan, Mian MOHAMMAD	26/10/2021
Abby, Sylvie, Hélène THIRIAU	27/10/2021
Thiago LOPES MARTINS ALVAREZ	29/10/2021
Valentim MALTA MENDES	18/11/2021
Eva FLOR RODRIGUES	23/11/2021
Juliette, Muriel, Christine PEDRON	02/12/2021



RETOUR SUR « UN ARBRE UNE NAISSANCE »

Chaque enfant de Boissy né en 2020 a eu la possibilité de se voir offrir un arbre ou un arbuste, symbole de vie, ce samedi 27 novembre, lors de l'inauguration du verger pédagogique. Nous avons donc planté 4 arbres et 2 framboisiers au parc de l'Ormeteau, et offert 21 arbres et arbustes aux parents désirant faire leurs plantations dans leur jardin, afin de montrer notre volonté que ces enfants grandissent dans un univers sain, et dans le respect de l'environnement.



MARIAGES EN 2020 ET EN 2021

2020

Pierre-Marie, Jean OLIVET et Angéline, Eve, Marie DELANCE	15/02/2020
Mathieu, Adrien, Marc, André GASTECELLE et Carine, Sophie, Marcelle ROBLOT	06/03/2020
Julien CASTANAR et Morgane, Marie, Virginie MENAGER	20/06/2020
Patrick, Paul, Alain BIDAULT et Katia LAGARDE	29/08/2020
Teddy, Christian, André REVEL et Jennifer RESENDE	17/10/2020

2021

Fabien, Jean, Robert MURACCIOLI et Joëlle, Patricia TEIXEIRA	06/02/2021
Gaël, Jacques DE ROP et Morwena, Bleunien, Marie FUTIN	12/02/2021
David, René, Éloi CAZENAVE-VERGEZ et Joëlle, Annie, Marcelle MC HUGH	14/02/2021
Louis, Gérard, Maurice GOURTAY et Gaëlle, Jeanne, Jacqueline LE BEC	17/04/2021
Benjamin, Claude, Jacques CANARD et Estelle, Lisiane CHARDON	15/05/2021
David, Sébastien LIRICE et Carole, Sylvie CABRIMOL	02/06/2021
Alexandre DOMINGOS et Sarah, Marie DUMAS	17/07/2021
Arnaud, Patrick, Gérard, Daniel DEPRAETERE et Carine, Malika BOUGUELA	25/09/2021
Mathieu, Grégory CHEVALLIER et Yéléna, Denise, Monique LEVIEUX	02/10/2021
Christophe, Yves BELMONTE et Valérie, Christine PERRAUD	23/10/2021
Andrew, Charles, Gaston MILAN et Manon, Michèle DENIMAL	05/11/2021



DECES EN 2020 ET EN 2021

2020

Jean-Pierre, Daniel DURAND	10/01/2020
Philippe, Marcel, Maurice POULAIN	28/01/2020
Marguerite, Marie, Cécile DELAGARDE	22/02/2020
Alvaro, Manuel GOMES DE CARVALHO	14/04/2020
Raymond, Georges LEFORESTIER	21/05/2020
Joaquim MONTENEGRO REZENDE	03/06/2020
Serge, Alexandre, Boris TROTTET	05/06/2020
LEGUAY Dominique, Andrée	10/06/2020
Jacqueline VALTRE	14/06/2020
Jean-Jacques MENARD	05/07/2020
Ianis, Gabriel, Baptiste, Marie JOUNIER	23/07/2020
Joël BURBAN	12/09/2020
Line, Josette PASQUIER	17/11/2020
Agnès, Irène KOWALCZYK épouse LABAIL	30/11/2020
Michel, Pierre de SPIRT	05/12/2020
Franck, René, Marcel BAGARD	10/12/2020
Gérard, Maurice, Paul LE DÛ	28/12/2020

2021

Jacqueline, Eugénie, Marie, Louise BALENT épouse CHARPENTIER	21/02/2021
Noëlla, Colette, Jeannine LE TOHIC veuve GAZONNAUD	09/03/2021
Guy, Charles, Henri FLEURY	18/03/2021
Jacqueline, Marie, Paulette HÉLUIN veuve KOLMAYER	29/03/2021
Pierre, Durand, Désiré DELPUECH	23/04/2021
Jean-Pierre, Eugène MERLET	29/04/2021
Raymonde, Marguerite BONI veuve LAPIERRE	13/05/2021
Franck, Lucien THOMAS	26/05/2021
Marie-Louise COLIN veuve LORILLARD	31/05/2021
Chantal, Hélène, Jacqueline NICOLAS épouse DAUPHIN	07/06/2021
Jeanne, Georgette MOLLET veuve JAMET	08/06/2021
Micheline, Armandine CHAUSSIER épouse LALUQUE	25/06/2021
Daniel, Jules, Félix DIDIER	16/07/2021
Maria BUREK épouse MANNOURY	24/07/2021
Augusta LAFLEUR veuve SABAS	04/08/2021
Bernard, Marcel, Maurice MOULERGUES	03/09/2021
Claude, Lucien, Marcel CHERDO	15/09/2021
Huguette, Suzanne HUMBERDOT veuve MAUNOIR	25/09/2021
Marcel, Jacques MAZOIN	29/10/2021
Lorette, Emma D'HAENE épouse BELPAUME	17/11/2021
Christian, Germain PALOT	27/11/2021
Cyril, André, François DIDIER	02/12/2021
Nicole, Lucienne, Jacqueline PILON épouse FERRON	08/12/2021



LA PAROLE AUX ÉLUS DE LA LISTE MAJORITAIRE - BONJOUR BOISSY

UNE MISE AU POINT NECESSAIRE

Beaucoup de choses ont été dites et écrites par Monsieur DORIZON sur les décisions prises par les élus de la Liste Majoritaire en matière d'Urbanisme, notamment sur le projet d'aménagement du Clos de la Motte. Ces affirmations telles qu'elles sont formulées peuvent induire leur lecteur en erreur, parce qu'elles sont soit erronées soit incomplètes afin d'en orienter l'interprétation. Le point complet effectué dans les pages précédentes de ce Boissy Infos permettra à chacun de mieux comprendre le projet, ses enjeux et son coût, mais les élus de la Liste Bonjour BOISSY tiennent à insister sur la cohérence des décisions qui ont été prises et à mettre en lumière les incohérences de Monsieur DORIZON et la façon dont il sélectionne ou manipule les informations.

En matière d'urbanisme, la feuille de route qui nous a été confiée par les Buxéennes et Buxéens est très claire.

Préservez « l'aspect village » de notre belle commune et sa qualité de vie

Maitrisez l'évolution de la démographie et du nombre de logements

Maitrisez le foncier : densité et hauteur des constructions, espaces verts, étalement urbain

Sauvegardez le patrimoine

Cette volonté ressort de façon claire, nette et sans appel dans les réponses à l'étude « Boissy Ville Douce » lancée en mai dernier par le biais d'un questionnaire déposé dans chaque boîte à lettre. Nous avons donc intégré cette ligne de conduite dans notre vision à long terme et dans notre stratégie en matière d'urbanisme et d'habitat.

C'est sur cette base que nous avons pris deux décisions importantes concernant deux projets d'aménagement qui nous ont été laissés par l'ancienne municipalité.

- Le projet dit du Clos de la Motte **qui prévoyait initialement 36 logements que la municipalité a fait clairement le choix de réduire à 18 logements**. Contrairement à ce qu'annonce Monsieur DORIZON et comme cela est démontré dans la description du projet dans les pages précédentes, ce choix n'est ni incohérent car il répond aux aspirations des habitants, ni dispendieux pour la commune car le financement du Projet Urbain Partenarial conclu avec le Promoteur est équilibré.
- Le projet dit Nexity en bordure de RN20 **qui prévoyait une trentaine de logements en bordure de RN20 sur le site de la société ALLO CARS CASSE, projet que la municipalité a choisi de refuser, jugé incompatible avec une vision stratégique cohérente et humaine de ce secteur** : Nombre de logements, proximité immédiate de la N20, risque de création d'un « ghetto », infrastructures routières inadaptées...

Sur tous ces sujets, nous faisons, contrairement à ce qui nous est reproché par nos prédécesseurs, le choix de la rigueur, du pragmatisme et de l'efficacité à moyen et long terme. Le traitement que nous opérons, avec la plus grande diligence, des dossiers d'urbanisme en sont la preuve, à l'image des dossiers de rétrocessions datant pour certains de plus de 20 ans jamais initiés ou arrêtés en cours de route et dont le traitement nous est gentiment laissé en héritage.

Il est enfin surprenant de noter la contradiction entre les affirmations et les accusations de Monsieur DORIZON sur le site internet Le Petit Buxéen et sur les tracts généreusement distribués dans nos boîtes aux lettres et le vote favorable qu'il a émis lors du vote de la délibération autorisant la signature du Projet Urbain Partenarial du Clos de la Motte lors du dernier Conseil Municipal, délibération adoptée à l'unanimité.

LA PAROLE AUX ÉLUS DE LA LISTE MINORITAIRE - LE FUTUR DE BOISSY



Nicolas DUPONT-AIGNAN a publié un livre « où passe le pognon » ? Il se situait au plan national.

Mais à Boissy nous pourrions utiliser les mêmes termes, mais ce serait plagia.

Il faut se souvenir qu'à l'entrée de Boissy le PLU permet l'implantation d'un lotissement, des négociations avaient été conduites autour d'un projet ne générant aucune implication financière communale. Très proche d'aboutir ce projet est remis en cause par le nouvel exécutif. Dans la forme actuelle de ce projet, l'implication financière communale se situe à plus de 100 000 €. Il nous a été dit « vous avez géré correctement, nous gérerons différemment », promesse tenue ...la gestion est effectivement différente. Mais quid des intérêts financiers de la municipalité et de la protection des deniers publics. Pour plus de détails :

<https://www.lepetitbuxéen.fr/breves-et-infos/>



AGENDA JANVIER 2022 * - INFOS PRATIQUES

MARDI 4 JANVIER

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

Sur inscription : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

DIMANCHE 23 JANVIER

CONCERT DU NOUVEL AN

17h - complexe du Jeu de Paume

MARDI 25 JANVIER

MARCHE NORDIQUE (PLUS DE 60 ANS)

14h-15h - Boissy-sous-Saint-Yon

réservation obligatoire à la MSAP 01 64 95 79 40

MARDI 1^{ER} FEVRIER

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

Sur inscription : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

SAMEDI 5 FEVRIER

FESTIVAL LES HIVERNALES - SPECTACLE SOUS LE POIDS DES PLUMES

20h30 - complexe du Jeu de Paume

Réservation en mairie au 01.64.91.92.93

MARDI 8 FEVRIER

CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE (A CONFIRMER)

Inscription obligatoire : 01 64 95 79 40

Grange aux Anneaux

*Sous réserve des contraintes sanitaires / PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

RECENSEMENT MILITAIRE / CITOYEN

Les jeunes nés en **2006** doivent se présenter en mairie, à la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement, munis du livret de famille, de leur carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

COUPURE ENEDIS

Enedis nous informe que des travaux sont prévus sur le réseau de distribution qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le **jeudi 13 janvier** de 9h à 12h pour les secteurs suivants : **2 au 20 rue Racine, 2 au 12 rue de Choiseul, 1 au 7 et 2 au 10 rue Molière, 4 au 12 et 2T rue Pasteur, 2 au 4 rue Condorcet, 1 au 11 et 2 au 16 rue Boileau, 11 au 29 rue du Pont Cagé.**

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, Enedis vous recommande de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli. Nous vous remercions de votre compréhension.

LA PAGE FACEBOOK A UN AN

La page Facebook officielle est ouverte depuis un an. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre. Plus de 500 personnes aiment la page et suivent ainsi les actualités de notre commune.

Merci à tous de votre fidélité !

 Ville de Boissy sous Saint Yon / @mairiebssy

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - ECOLE FONTAINE SAINT LUBIN

Les inscriptions des enfants nés en 2019 pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont ouvertes.

Renseignements en mairie au 01.64.91.92.93 ou sur le site internet de la commune.

Documents nécessaires pour l'inscription : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, pièce d'identité du/des représentant/s légal/aux, copie du carnet de vaccinations.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - ECOLE SAINT THOMAS BECKET

Inscriptions des enfants de la TPS (2 ans et demi) au CM2 auprès de la directrice Mme Loiseau au 01.60.82.06.58.

PHARMACIES DE GARDE

SAMEDI 1^{ER} JANVIER

BRUYERES LE CHATEL DE WITTE & BRUNET ☎ 01 64 90 07 11

DIMANCHE 2 JANVIER

BRETIGNY SUR ORGE DEBORDES & SCHMITT ☎ 01 60 84 24 54

DIMANCHE 9 JANVIER

PLESSIS PATE CHARLES ☎ 01 60 84 74 17

DIMANCHE 16 JANVIER

BRETIGNY SUR ORGE DECHANET ☎ 01 69 88 80 42

DIMANCHE 23 JANVIER

SAINT CHERON DEFIVES ☎ 01 64 56 67 36

DIMANCHE 30 JANVIER

BRIIS SOUS FORGES DU FAYET DE LA TOUR ☎ 01 64 90 70 16

*Sous réserve de modifications de dernière minute

MAISON MEDICALE DE GARDE

Contactez le centre de régulation **01 64 46 91 91** - samedis de 14h à 20h / dimanches et jours fériés de 8h à 20h

